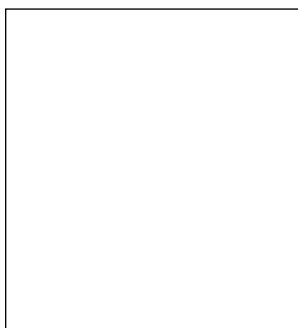


Processus de décision et de formalisation de la justice civile

Les enseignements de ce pôle doivent permettre aux magistrats d'assimiler les règles de procédure civile, d'acquérir une méthodologie dans la prise de décision et dans sa formalisation, d'identifier et de mettre en œuvre l'office du juge dans le respect des principes directeurs du procès civil et du procès équitable.

Lors des périodes de préparation aux premières fonctions et de reconversion fonctionnelle, ils préparent le magistrat à tous les domaines de son futur exercice professionnel y compris en vue d'une spécialisation.

Intégrant leurs spécificités fonctionnelles dans le processus décisionnel, les séquences dédiées à l'assistance éducative se déclinent en lien avec les apprentissages fondamentaux de la prise de décision et de la formalisation en matière civile.



Doyen des enseignements
Christian CHARRUAULT,
Président de chambre
à la Cour de cassation



Animatrice formation initiale
Stéphane HODARA-DUPOUY,
magistrate
stephane.hodara-dupouy@justice.fr



Animateur formation continue
Nicole COMBOT
magistrate
nicole.combot@justice.fr



Animatrice formations
professionnelles spécialisées
Isabelle ROHART-MESSAGER,
magistrate
isabelle.rohart-messenger@justice.fr